



Treizième session

QUATRIEME COMMISSION

Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE

Avenir des Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration
française et du Cameroun sous administration du Royaume-UniDemandes d'audition

Note du Secrétaire général : Conformément à la décision que la Quatrième Commission a prise à sa 844ème séance, les communications ci-après sont distribuées à titre d'information aux membres de la Commission.

1. Lettre en date du 9 décembre 1958 adressée au Secrétaire général par
M. Abessolo Nkoudou (Union des Jeunesses du Cameroun)

Mbalmayo, le 9 décembre 1958

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir nous accorder une audience, lors votre prochaine session extraordinaire de février 1959, au cours de laquelle nous aurons à vous faire un exposé oral sur la pétition que nous avons remise à la Mission de visite de l'ONU qui vient de séjourner au Cameroun.

L'objet essentiel de cette audience est de compléter notre pétition devant la 4ème Commission de votre Assemblée générale et de présenter au Conseil de tutelle nos desiderata sur les différents problèmes intéressant la vie de la jeunesse du Cameroun.

(Signé) ABESSOLO Nkoudou
Secrétaire général

2. Lettre en date du 17 décembre 1958 adressée au Secrétaire général par le Dr Marcel Bebey-Eyidi (Comité pour le regroupement des forces nationalistes-CRFN)

Douala, le 17 décembre 1958

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder à une délégation de notre comité, l'autorisation de se faire entendre par l'Assemblée générale des Nations Unies, lors du prochain débat sur le Cameroun prévu pour le 20 février 1959.

Les noms du ou des pétitionnaires vous seront communiqués aussitôt que nous aurons reçu votre accord sur leur audition.

(signé) Dr Marcel BEBEY-EYIDI

3. Télégramme en date du 29 décembre 1958 adressé au Secrétaire général par M. Philippe Mbarça Manga (Union des associations traditionnelles camerounaises-UNATRACAM)

Yaoundé, le 29 décembre 1958

UNATRACAM SOLLICITE AUDITION SESSION EXTRAORDINAIRE FEVRIER PROCHAIN MBARGA

4. Lettre en date du 27 décembre 1958 adressée au Président de la Quatrième Commission par M. David Nokmis (Confédération générale kamerunaise du travail)

Douala, le 27 décembre 1958

Nous avons l'honneur de porter à votre haute connaissance que le Bureau de la Confédération Générale Kamerunaise du Travail (CGKT) demande une AUDITION devant la 4ème Commission de la 13ème Session de l'Assemblée générale de l'ONU lors de la reprise de celle-ci le 20 février 1959 à New York.

La CGKT désire être entendue par votre Commission au cours de cette session dont le seul Ordre du jour sera "d'examiner la question des Territoires sous tutelle du Kamerun sous Administration française et du Kamerun sous Administration du Royaume-Uni".

A l'appui de notre demande d'Audition, nous voudrions rappeler et exposer les quelques faits suivants.

1. La CGKT avait demandé et obtenu une Audition devant la 4ème Commission de la 12ème Assemblée générale des Nations Unies en 1957 (voir document A/C.4/SR.717 du 25 novembre 1957). Au cours de cette Audition, le représentant de la C.G.K.T.

/...

avait, au nom des Travailleurs et Paysans kamerunais, exposé le point de vue de notre Confédération sur les questions économiques, sociaux et politiques du Kamerun.

2. Malgré toutes les difficultés qui lui ont été créées, la CGKT reste la plus grande Organisation syndicale qui fonctionne et développe son action actuellement au Kamerun sous Administration française. Les tentatives fomentées par les milieux de la colonisation pour créer une scission au sein de la CGKT ont échoué. Un Congrès unitaire de la CGKT vient d'être convoqué par ce que l'on a voulu appeler "les deux tendances de la CGKT" suivant la Déclaration unitaire du 20 décembre 1958 ci-jointe.

3. La CGKT avait l'intention de solliciter une audience devant la 4ème Commission en Octobre - novembre écoulés. Mais la présence au Kamerun de la Mission de Visite du Conseil de tutelle des Nations Unies nous a fait considérer qu'il était nécessaire d'aider cette Mission dans sa tâche d'information à travers le Territoire. Cela nous a paru d'autant plus important que la 13ème Assemblée générale de l'ONU avait elle-même suspendu ses travaux sur le Kamerun en attendant le rapport de la Mission de Visite du Conseil de tutelle.

4. La CGKT a effectivement remis plusieurs pétitions à la Mission de Visite des Nations Unies lors de son passage dans diverses régions du Kamerun.

Dès l'arrivée de la Mission de l'ONU à Yaoundé, la capitale du Kamerun, elle recevait le 17 novembre 1958 une forte délégation de la CGKT conduite par le Secrétaire général confédéral Jacques N'GOM, qui lui remit une Déclaration Préliminaire sur l'ensemble des questions concernant le problème national kamerunais dans son étape actuelle.

Le 26 novembre 1958 à Douala, siège de la CGKT, une pétition générale signée par la Direction unitaire de la CGKT fut remise à la Mission de Visite. Des dizaines d'autres pétitions émanant des Organisations affiliées à la CGKT ont également été remises aux Missionnaires des Nations Unies tant à Douala que dans d'autres localités du Kamerun.

5. Au moment où l'Assemblée générale des Nations Unies va prendre des décisions qui touchent à l'avenir et à la vie même du Peuple kamerunais, la première Centrale Syndicale nationale du pays estime de son devoir de se faire entendre de vive-voix sur les nombreuses pétitions qu'elle a remise aux Nations Unies concernant le problème national et l'avenir du Kamerun.

/...

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que l'ONU nous accordera encore cette fois, ce droit inscrit dans sa Charte.

Nous mandats pour assurer l'Audition sollicitée, le Secrétaire général de la CGKT Jacques N'GOM.

Nous demandons l'intervention des Nations Unies pour l'obtention du Visa de sortie en faveur de notre Délégué Jacques N'GOM, titulaire d'un passeport français No 123, délivré à Douala le 18 avril 1956 et valable jusqu'au 18 avril 1959. Le visa pourra être délivré à Paris, ou au Consulat Américain à Yaoundé.

(Signé) David Nokmis
Premier Secrétaire

Song Félix J. Emile Kohn

5. Lettre en date du 5 janvier 1959 adressée au Président de la Quatrième Commission par M. Philippe Mbarga Manga (Bureau National Kamerunais de la Conférence des Peuples Africains).

Yaoundé, le 5 janvier 1959

Le 28 décembre 1958 vient de se créer à Yaoundé un mouvement groupant presque tous les partis politiques nationaux pour une unité nationale de libération de notre pays. Le bureau national a été également créé.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder lors de la session extraordinaire de votre assemblée qui se tiendra le 20 février 1959, une audience à une délégation qui doit se faire entendre devant votre auguste assemblée en vue de la solution rapide et pacifique du problème kamerunais.

Ce groupement reflétant l'opinion sincère de toute la nation kamerunaise, il reste entendu que son audition est capitale pour mettre fin sans tarder à ce sang qui continue à couler dans notre pays en dépit du caractère inoffensif du peuple kamerunais et sa bonne volonté que nul ne saurait mettre en doute.

(Signé) Philippe MBARGA MANGA

6. Lettre en date du 31 décembre 1958 adressée au Secrétaire général par M. J. Th. Missan-Han (Comité de Défense des Droits des Réfugiés politiques kamerunais)

Kumba, le 31 décembre 1959

Sur décision du Conseil d'Administration du Comité de Défense des Droits des Réfugiés Politiques Kamerunais, nous avons l'honneur de solliciter, au nom dudit Comité, l'audience auprès de la prochaine session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le problème Kamerunais.

Le but de notre demande est d'apporter à cette auguste session des précisions nécessaires sur :

- a) - La guerre d'extermination pratiquée au Kamerun oriental par les colonialistes français depuis bientôt 5 ans.
- b) - La caution du Gouvernement anglais à cette politique des plus néfastes.
- c) - Les conditions de vie des Réfugiés Politiques kamerunais, conditions qui sont loin d'être conformes aux textes internationaux concernant la vie des réfugiés politiques dans le monde.

Nous sommes persuadés qu'une suite favorable sera réservée à notre requête pour la bonne raison que la session spéciale du 20 février 1959 aimerait être beaucoup documentée afin qu'elle puisse prendre des mesures adéquates, justes et propres sur le problème kamerunais.

(Signé) J. TH. MISSAN-HAM
Secrétaire Général

7. Lettre en date du 20 janvier 1959 adressée au Président de l'Assemblée Générale par M. Tchoumba Ngouankeu (Association Bamiléké du Kamerun)

Yaoundé, le 20 janvier 1959

Lors du passage de la Mission de Visite à Yaoundé, et sur la demande, une audience avait été accordée à notre association pour le 3 décembre 1958... Or, le départ brusque et inattendu de cette mission avant cette date, n'a pu nous permettre d'exprimer nos condoléances à vive voix.

Nul n'ignore l'importance dans tous les domaines de notre association Bamiléké dont les statuts viennent d'ailleurs d'être reformés et désormais se nomme ASSOCIATION BAMILEKE DU KAMERUN suivant délibération de son Assemblée Générale Constitutive tenue en la capitale du Kamerun le 11 janvier 1959, pour que je puisse

/...

insister au nom du Conseil National élu à cette date, sur la nécessité absolue de notre audition pour cet organisme international.

Il est rappelé qu'en 1956, cette assemblée avait été autorisée à se faire entendre à New-York, mais la peur de la vérité qui allait s'étaler devant votre auguste assemblée, avait emmené les autorités administrantes à se saisir de son Président qui vient d'être remis en liberté après deux ans de peine.

C'est autant vous dire que notre association est fondée à se faire entendre devant votre session extraordinaire qui doit s'ouvrir le 20 février 1959 au cours de laquelle notre devenir sera mis en jeu et connaissant les manoeuvres amorcées sur place pour tenter de faire triompher le mensonge à l'ONU il est évident que vous devrez, si vous estimez que l'importance de notre mouvement qui englobe l'ensemble de tous les Bamilékéés du Kamerun et d'ailleurs n'est pas négligée, nous accorder une audience à cette date. Je signale que depuis le 9 janvier 1959, les démarches effectuées sur place en vue de faire partir nos délégués à destination de New-York ont été vaines et que vous devriez, aussi bien pour nous que pour tous les nationalistes conséquents, saisir directement les autorités administrantes pour que les visa de sortie nous soient facilités.

A la dernière heure, il semblerait que les compatriotes ANATOLE KAMINY et le Docteur DEBEY EYIDI, habitant Douala et qui avaient déjà déposé devant votre commission l'an dernier, seraient arrêtés, confirmant ainsi les déclarations radio-diffusées par le Chef du Gouvernement Camerounais selon lesquelles personne ne sortirait du Kamerun sans son autorisation, visant ainsi le Comité National Kamerunais de la Conférence des Peuples Africains qui vient de se réunir dernièrement à Yaoundé et qui a décidé d'ouvrir une souscription nationale mise en circulation actuellement, pour financer le voyage de ses délégués à l'ONU pour le 20/2/59. Les sus-nommés sont conseillers de cet organisme. Une lettre ultérieure confirmera ou infirmera cette nouvelle. La situation politique au Kamerun va de mal en pire.

Au nom donc de cette association, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous accorder une audience avec une délégation de trois membres pour la session du 20 février prochain.

(Signé) TCHOUMBA NGOUANKEU
Président national

/...

8. Lettre en date du 28 janvier 1959 adressée au Secrétaire général par M. Fongum Ygorji-Dinka (National Union of Kamerun Students of United Kingdom and Ireland - NUKS.)

Londres, le 28 janvier 1959

La National Union of Kamerun Students of the United Kingdom and Ireland a l'honneur de solliciter très respectueusement l'autorisation de se faire entendre pendant les débats et discussions de l'Assemblée générale relatifs aux Kameruns (Camerouns) lors de la session spéciale qui doit s'ouvrir le 20 février 1959.

Nous souhaiterions vivement avoir des exemplaires du rapport et des recommandations de la Mission de visite qui s'est rendue récemment dans le Territoire, ainsi que de tous les autres documents du Conseil de tutelle dont il sera question dans les discussions de l'Assemblée générale concernant les Kameruns.

Le Président
(Signé) FONGUM YGORJI-DINKA

9. Lettre en date du 26 janvier 1959 adressée au Président de la Quatrième Commission par M. André Marie M'Bida (Parti des Démocrates Camerounais)

Conakry, le 26 janvier 1959

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, l'agrément d'être entendu par la Quatrième Commission de l'Organisation des Nations Unies au cours de sa prochaine session en février 1959, sur le problème du Cameroun, et surtout en ce qui concerne le Cameroun sous tutelle française.

Ce problème revêt pour les Camerounais une importance très considérable, de telle sorte qu'il convient que les hautes instances de l'Organisation des Nations Unies entendent, pour être bien éclairés sur la question du Cameroun et la résoudre équitablement et objectivement, toutes les personnalités très qualifiées exprimant avec indépendance et vérité, les véritables aspirations des populations du Cameroun.

(Signé) A.M. M'BIDA

/...

10. Télégramme en date du 5 février 1959 adressé à la Quatrième Commission par l'Association des Notables Kamerunais

Tiko, le 5 février 1959

PRIE VOULOIR BIEN ACCORDER AUDIENCE 20 FEVRIER NOTABLES KAMERUNAIS.

11. Télégramme en date du 14 février 1959 adressé au Secrétaire général par Charles Assale (Association Traditionnelle Bantoue Efoula Meyong)

Yaoundé, le 14 février 1959

PRIE ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES ACCORDER AUDITION A SON REPRESENTANT PAUL BIBA AU COURS PROCHAINS DEBATS SUR AVENIR DU CAMEROUN SOUS TUTELLE FRANCAISE POUR COMITE DIRECTEUR LE CONSEILLER TECHNIQUE CHARLES ASSALE.

12. Télégramme en date du 14 février 1959 adressé au Secrétaire général par Charles Elle Mboutou (Union Sociale Camerounaise)

Yaoundé, le 14 février 1959

PRIE ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES ACCORDER AUDITION SON REPRESENTANT CHARLES ELLE MLOUTOU AU COURS PROCHAINS DEBATS SUR AVENIR CAMEROUN SOUS TUTELLE FRANCAISE POUR COMITE DIRECTEUR CHARLES ELLE MBOUTOU.

13. Télégramme en date du 16 février 1959 adressé au Secrétaire général par le Député Ngaba Ndana Medard

Yaoundé, le 16 février 1959

SOLLICITE AUDITION AUPRES ASSEMBLEE GENERALE OCCASION DEBAT SUR CAMEROUN EN TANT QUE DEPUTE DEMOCRATES CAMEROUNAIS DISSIDENTS A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

DEPUTE NGABA NDANA MEDARD

14. Télégramme en date du 16 février 1959 adressé au Secrétaire-général par Alhabji Malgum (Mouvement de l'Union Camerounaise)

Yaoundé, le 16 février 1959

COMITE DIRECTEUR MOUVEMENT UNION CAMEROUNAISE REUNI GAROUA QUATORZE FEVRIER MANDATE SON SECRETAIRE GENERAL MOUSSA YAYA AUX FINS EXPOSER UNINATIONS POINT DE VUE PARTI OCCASION PROCHAIN DEBAT SUR CAMEROUN STOP VOUS PRIE ACCORDER AUDITION SON REPRESENTANT ALHABJI MALGUM.

/...

15. Télégramme en date du 17 février 1959 adressé au Secrétaire général par M. Amougou (CGT Force Ouvrière)

Douala, le 17 février 1959

PRIE ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES ACCORDER AUDITION SON REPRESENTANT AMOUGOU JOSEPH SESSION DEBAT SUR CAMEROUN FRANCAIS AMOUGOU.

16. Télégramme en date du 17 février 1959 adressé au Secrétaire général par le Dr Essougou (Mouvement Rassemblement du Peuple Camerounais)

Yaoundé, le 17 février 1959

MOUVEMENT RASSEMBLEMENT DU PEUPLE CAMEROUNAIS DEMANDE ETRE ENTENDU PAR SON MANDATAIRE SECOND SECRETAIRE GENERAL BINDZI BENOIT QU IL DELEGUE NEWYORK OCCASION DEBAT SUR CAMEROUN RESPECTS. DOCTEUR ESSOUGOU PREMIER SECRETAIRE GENERAL.

17. Télégramme en date du 17 février 1959 adressé au Secrétaire général par M. Betoe Akwa, Président de l'Association Traditionnelle Ngondo

Yaoundé, le 17 février 1959

ASSOCIATION TRADITIONNELLE NGONDO MANDATE DIN SAME RICHARD POUR EXPOSER SON POINT DE VUE ASSEMBLEE NATIONS UNIES OCCASION DEBAT CAMEROUN PRIERE LUI ACCORDER AUDITION.

18. Télégramme en date du 17 février 1959 adressé au Secrétaire général par M. Frmlo (Bureau Association Bamiléké)

Douala, le 17 février 1959

BUREAU ASSOCIATION BAMILEKE REUNI DOUALA AUJOURD'HUI MANDATE MONSIEUR PAUL MONTHE MEMBRE CONSEIL ECONOMIQUE AUX FINS EXPOSER SON POINT DE VUE ASSEMBLEE NATIONS UNIES OCCASION PROCHAINS DEBATS SUR CAMEROUN ET VOUS DEMANDE ACCORDER AUDITION SON REPRESENTANT.

FRMPO PRESIDENT
